

Conférence nationale de santé

Contribution du 29 novembre 2012 à la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

EMBRASSER UNE APPROCHE GLOBALE DE LA SANTÉ



Conférence nationale de santé

Contribution du 29 novembre 2012 à la Conférence contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale des 10 et 11 décembre 2012

Introduction :

Lors de la [rencontre du 28 août 2012 avec M. VILBOIS](#) (accès réservé aux membres de la C.N.S.), directeur de cabinet de Mme CARLOTTI, ministre déléguée en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, la Conférence nationale de santé a été invitée à présenter une contribution dans le cadre de la future [Conférence de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale](#), des 10 et 11 décembre à venir.

Les recommandations ci-dessous sont issues des échanges engagés au sein de la Conférence nationale de santé, dans le cadre de sa [Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers](#) (réunions des 11.09., 9.10. et 13.11.12) puis à l'occasion d'une réunion préparatoire du [groupe de travail](#), constitué après appel à participation, qui s'est tenue le 8.11.12 ; les recommandations ont ensuite été validées par la [Commission permanente](#) du 13.11.12, compte tenu des délais impartis pour adresser la contribution. Elles ont été ensuite présentées à l'[Assemblée plénière du 29.11.12](#).

La Conférence nationale de santé tient à rappeler son attachement aux principes de 1945 de contribution selon les moyens et de répartition selon les besoins. Ses recommandations s'inscrivent dans une perspective de renforcement de notre système de protection sociale, dans la conformité des principes énoncés ci-dessus. Ce système rencontre aujourd'hui des difficultés et il importe de maintenir une de ses missions essentielles, celle de donner la possibilité d'un accès effectif de toutes et de tous à la santé, quelles que soient leurs conditions sociales, économiques ou pathologiques. Pour définir les évolutions indispensables, il serait nécessaire d'améliorer la connaissance des problèmes réellement rencontrés, de réaliser des études d'impact des mesures envisagées et prises et d'améliorer les modalités de coordination des politiques publiques à l'interface entre « santé » et « précarité ».

Recommandations de la Conférence nationale de santé :

Gouvernance du système de santé et lisibilité de l'offre de santé (au sens large)

1. développer une politique volontariste et intersectorielle de promotion de la santé (selon la charte d'Ottawa, c'est-à-dire prenant en compte l'impact sur la santé des politiques de logement, de transport, d'accès aux droits, à la culture, à l'éducation,...), en articulant les politiques de court,



moyen et long terme, aux différents niveaux de prise de décision ; procéder à des études d'impact des mesures envisagées et prises ;

2. améliorer les modalités de coordination des politiques publiques « solidarité – santé – social » ; créer une commission de coordination auprès de l'[Agence régionale de santé](#) (A.R.S.) et de la [Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale](#) (D.R.J.S.C.S.) entre les actrices et acteurs de la santé et du social ; cette commission serait compétente pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions déterminées et conduites par l'ensemble des actrices et acteurs intervenant contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ;
3. élaborer une cartographie géographique et juridique de l'accès à la santé (accès aux droits, à la prévention, aux soins, etc.) pour éclairer la décision publique et identifier les priorités ; à partir d'un cahier des charges national, la maîtrise d'ouvrage pourrait être confiée conjointement à l'A.R.S., la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D.R.J.S.C.S.) et la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (C.R.S.A.), et la maîtrise d'œuvre à l'Observatoire régional de santé (O.R.S.) ou à un autre organisme compétent dans le domaine ;
4. mettre en place un réseau sentinelle associant des professionnels et associations de terrain, complété par un dispositif de lanceurs d'alertes pour identifier et signaler plus rapidement les situations de personnes rencontrant des difficultés d'accès aux droits et à la santé, à partir des problèmes rencontrés sur le terrain ; en parallèle, identifier les interlocutrices et interlocuteurs de ce réseau au niveau de chaque région ;
5. expérimenter des contrats locaux de territoire entre acteurs de la santé et de la solidarité associant les collectivités territoriales ;

Information et formation

6. organiser avec des représentant(e)s des populations cibles une information complète sur l'accès aux droits et aux services ;
7. mettre en place une formation initiale et surtout continue de toutes et tous les professionnels de la santé et du social sur l'accès aux droits et aux services, en y intégrant des modules « connaissances des problématiques des publics » où les formateurs seront des « experts du vécu » ;
8. recenser et rendre public sur un portail internet unique les guides et bonnes pratiques existants dans le domaine de l'accompagnement et de l'accès aux droits et à la santé pour tous¹ ;
9. réaliser un guide de procédures à destination des Caisses d'allocations familiales (C.A.F.) et des Caisses primaires d'assurance maladie (C.P.A.M.) pour améliorer la connaissance des textes législatifs et réglementaires relatifs à l'accès aux droits et aux services, comme préconisé dans le rapport de l'inspection générale des affaires sociales (I.G.A.S.) et de l'Inspection générale des finances (I.G.F.) de novembre 2010 : *Analyse de l'évolution des dépenses au titre de l'aide médicale d'Etat*² ;

Lutte contre les inégalités de santé et les renoncements aux soins

¹ A partir de la liste figurant en annexe.

² <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000685/index.shtml>



10. renforcer les moyens des services d'intérêt général dédiés à la prévention (services de Protection maternelle et infantile, de santé scolaire, de santé au travail, services en lien avec la politique de la ville...) et développer une réflexion sur leurs nouvelles missions ;
11. introduire, dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (C.P.O.M.) des A.R.S., un indicateur relatif au Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies (P.R.A.P.S.), composante obligatoire du Projet régional de santé (P.R.S.) ;
12. rendre effectif l'accès aux complémentaires santé, notamment en maîtrisant les mécanismes de non recours et en simplifiant l'accès à la complémentaire santé ; rendre effective la labellisation des contrats « aide à l'acquisition d'une complémentaire santé » (A.C.S.) ;
13. réexaminer les conditions d'attribution de la Couverture maladie universelle complémentaire (C.M.U.-C.) et de l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (A.C.S.) pour éviter les effets de seuil et les positionner en lien avec le seuil de pauvreté, tout en remettant à l'étude les modalités et les sources de financement ;
14. rappeler que l'accès aux soins doit comprendre également l'accès aux services funéraires ;
15. publier le décret d'application de l'[article 54](#) de la loi dite « [H.P.S.T.](#) » relatif aux refus de soins et aux dépassements d'honoraires illicites ;
16. réactiver et rendre visible le rôle des conciliateurs de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (C.N.A.M.T.S.) ;
17. faire de la lutte contre les refus de soins un objectif explicite des A.R.S. et des C.P.A.M. ;
18. aménager la charge de la preuve et autoriser le « plaider pour autrui » et les actions de groupe pour les associations des malades ou d'usagers agréées au niveau national (cf. le rapport de la C.N.S.³)

Rapporteur :

- Laurent GERBAUD Membre de la Commission spécialisée « droits des usagers », médecin universitaire, représentant de l'Union confédérale des médecins salariés de France (U.C.M.S.F.)

³ http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapp_refus_de_soins_cns_221010.pdf



ANNEXE – LES REFERENCES ET LES GUIDES RELATIFS A L'ACCOMPAGNEMENT ET A L'ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE

- [Association A.L.C.](http://www.acse-alc.org/pole_ressource_publications.html) (Accompagnement Lieu d'accueil) : *Guide Pratique – Identifier, accueillir, accompagner les victimes de la traite*, 2007, 105p, en ligne gratuitement sur : http://www.acse-alc.org/pole_ressource_publications.html
- [Association Village à Vivre](#) : *Guide de l'entrepreneur social innovant*, 2008, 207p.
- [Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale](#) (C.N.L.E) : *Recommandation pour améliorer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion à l'élaboration et à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques*, oct. 2011, 57p.
- Collectif d'associations, *Guide vers l'emploi, mais pas tout seul*, 2010, 96p.
- [COMEDE](#), Direction générale de la santé, [I.N.P.E.S.](#), *Livrets de santé bilingue*, (23 langues) déc. 2005, 96p.
- [COMEDE](#), *Migrants/étrangers en situation précaire – Prise en charge médico-sociale – Guide pratique destiné aux professionnels*, ed. 2008, 568 p.
- [CRIDA](#), *Guide des pratiques professionnelles*, 2010, 33p.
- Direction générale de l'action sociale (D.G.A.S.), Guide méthodologique – *Accès aux droits sociaux – Améliorer la qualité de l'accueil des personnes en difficulté*, novembre 2006, 36p.
- D.G.A.S., Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (D.G.A.L.N.), *Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté*, sept. 2008, 34p.
- Direction générale de la cohésion sociale (D.G.C.S.), *Référentiel national des prestations du dispositif d'accueil, d'hébergement d'insertion*, [Cirulaire n° DGCS/1A/2010/271 du 16 juillet 2010](#), 49p.
- [F.N.A.R.S.](#), *Livret pédagogique : Usagers, conseil de la vie sociale, groupe d'expression : la participation ça s'apprend*, juillet 2007, 69p.
- [F.N.A.R.S.](#), *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, mars 2009, 168p.
- [F.N.A.R.S./Administration pénitentiaire](#), *Guide pratique pour l'accueil en association des personnes placées sous surveillance électronique*, mai 2010, 17p.
- [F.N.A.R.S./D.G.C.S.](#), *Guide précarité et santé mentale : repères et bonnes pratiques*, 2010, 66p.
- [France Terre d'Asile](#), *Le regroupement familial des réfugiés – l'unité familiale, enjeux et impacts sur l'insertion professionnelle des réfugiés statutaires*, les Cahiers du social, n° 6, juil. 2004, 78p.
- [France Terre d'Asile](#), *Droit des réfugiés – guide pratique*, les Cahiers du social, n° 14, nov. 2007.
- [France Terre d'Asile](#), *Guide de l'accès au logement des réfugiés statutaires*, les Cahiers du social, n° 23 bis, déc. 2009.168p.
- [France Terre d'Asile](#), *Répertoire national des actions en faveur de l'intégration des réfugiés*, les Cahiers du Social, n° 24, déc. 2009.
- [France Terre d'Asile](#), *Quelle intégration pour les mineurs isolés reconnus réfugiés ?*, les Cahiers du Social, n° 28, fév. 2011, 68p.
- [France Terre d'Asile](#), *Guide de l'accompagnement vers l'autonomie des bénéficiaires de la protection internationales et des apatrides*, les cahiers du social n° 29, septembre 2011.
- [GISTI](#), *Les droits des citoyens de l'UE et de leur famille*, les Cahiers Juridiques, fev. 2010, 32p.
- [GISTI](#), *Le travail social auprès des sans papiers : droits et obligations face à la hiérarchie, à la police, à la justice*, les Cahiers Juridiques, déc. 2011, 32p.
- [HIRSCH Martin](#) (ss dir.), *Code des droits contre l'exclusion*, 2è ed., nov. 2010, 906p.



- Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, [Charte Marianne – complément au guide méthodologique accueil des personnes présentant des difficultés spécifiques](#), mai 2005, 37p.
- Mission régional d'appui Droit et Ville, *Répertoire régional Justice de proximité, accès au droit et résolution amiable des conflits en Ile de France*, juin 2004, 360 p.
- [UNAFO : Précarité sociale et vieillissement – Accompagner les personnes vulnérables et isolées – Guide de bonnes pratiques](#), 2010, 41p.
- [U.N.C.A.S.S. – F.N.A.R.S. – D.G.C.S., Guide pratique de la domiciliation](#), 2010.
- [U.N.I.O.P.S.S. : L'accès aux droits à une couverture maladie- Mémo récapitulatif à l'usage des professionnels de santé - Guide interassociatif](#) – 3^{ème} mise à jour – oct. 2012- accessible en ligne sur le site de l'U.N.I.O.P.S.S. (Fiche n° 66651).



**Contribution du 29 novembre
2012 à la Conférence contre la
pauvreté et pour l'inclusion
sociale des 10 et 11.12.12**

Ministère des affaires sociales et de la santé
Direction générale de la santé
Secrétariat général de la Conférence nationale de santé
14 av Duquesne - 75350 Paris Cedex 07 S.P.
Tél : 01.40.56.53.72
courriel : cns@sante.gouv.fr
site internet : www.sante.gouv.fr/conference-nationale-de-